Le Loroux-Bottereau

CONSEIL MUNICIPAL 2018

25 Septembre 2018

Approuvé
le 20 Novembre 2018

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CORBET Paul, Maire.

Convocation : 18 septembre 2018
Nombre de membres : en exercice : 28
convoqués : 28
présents : 20

CORBET Paul - MEILLERAIS-PAGEAUD Nathalie - BARRÉ Didier - DAVIOT Amélie - ROUSSEAU Gérard - VIVANT Mathilde - ROCHET Bernard - LOUÉDEC Didier - LAUDRIEC Annick - CHATREAUX Céline - LE CONTEL Martine - PAUVERT Maryvonne - HOUDIN Isabelle - GAUTIER Hervé - BARBIER Dominique - SÉCHER Réjane - RIVERY Emmanuel - POUPARD-GARDÉ Sylvie - GOMBERT Martial - NIEL Claudie.

Étaient absents excusés : 6 - DE MIRANDA Myriam (pouvoir remis à Bernard ROCHET) - COUILLAUD Romain (pouvoir remis à Didier BARRÉ) - LARCHER Valérie (pouvoir remis à Mathilde VIVANT) - AHOULOU Pierre (pouvoir remis à Sylvie POUPARD-GARDÉ) - HUBA Sylvie (pouvoir remis à Amélie DAVIOT) - DUPONT Willy (pouvoir remis à Didier LOUÉDEC).

Etaient absents non excusés : 2 - BLANCHÉ Véronique - GUILLOU Philippe.

Secrétaire de séance : Claudie NIEL.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Juin 2018**

Le groupe « Réalisons Ensemble Le Loroux » soulève les points manquants sur le compte rendu du débat concernant la convention pluriannuelle d'objectifs avec Pluri'L en pages 12, 13 et 14 :

- Aucun documents écrit, ni politique, ni pédagogique, ni budgétaire n'a été transmis pour étayer la réflexion,
- En complément de Claudie NIEL qui constatait que les relations n'avaient pas toujours été conflictuelles, il convient d'ajouter que l'association avait proposé de revoir son fonctionnement en associant un élu à chacun de ses conseils d'administration, et de ses groupes de travail, et proposait de réfléchir avec un médiateur sur les dix mois restants avant l'échéance de avril 2019,
- L'exemple de la municipalisation de la médiathèque n'est pas un bon exemple, car la municipalisation s'est faite à la demande de l'association,
- Didier LOUEDEC précise que 60% des services à l'enfance sont municipaux, ajoutant que toutes les grandes villes fonctionnent ainsi : un contre-exemple avait été cité avec Nantes et de l'association ACCORD,

Aucune observation n'est à noter, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 Juillet 2018**

Le compte-rendu est conforme mais, au vu des éléments transmis dans la Presse il serait toutefois judicieux de le transmettre à l'ensemble des élus concellois, afin qu'ils prennent connaissance du souhait émis en fin de conseil par les élus lorousains de poursuivre la collaboration avec la Commune de St Julien de Concelles.

Aucune observation n'est à noter, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mr Paul CORBET annonce qu'une question supplémentaire est à l'ordre du jour du Conseil Municipal concernant les honoraires de Mr PERICOLO pour la maitrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du clocher.

I°) ADMINISTRATION GENERALE

Présentations par Paul CORBET

1.1. Fixation du nombre d'adjoints

Madame De Miranda a démissionné de ses fonctions d'adjointe en raison de sa mutation professionnelle tout en souhaitant rester conseillère municipale.

En ma qualité de Maire, j'ai proposé à Amélie DAVIOT de lui déléguer la compétence « urbanisme », laquelle l'a acceptée au regard de l'intérêt qu'elle porte à cette matière et de sa disponibilité pour s'impliquer.

Aussi et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à statuer sur la fixation du nombre d'adjoints à 7 au lieu de 8.

Le tableau du Conseil municipal sera actualisé en conséquence.

DEBAT

Martial GOMBERT souhaite souligner l'excellent travail de Myriam DE MIRANDA au travers sa commission Urbanisme Environnement.
Il s'étonne toutefois qu'une seule et même personne porte deux commissions, qu'il considère comme étant les plus denses : Commission Enfance Jeunesse (nouvelle charge de travail suite à la municipalisation des services), et la commission Urbanisme (Révision du PLU).

Paul CORBET précise qu'Amélie DAVIOT travaillera en binôme avec Paul CORBET sur la Commission Urbanisme Environnement et que cette commission sera donc présidée par deux personnes.
Cette orientation est aussi pertinente car beaucoup de réunions sont initiées par la Communauté de Communes Sèvre et Loire, concernant l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire.

Amélie DAVIOT souligne qu'elle souhaitait, en début de mandat, porter cette commission ; qu'elle est déjà membre de la Commission Urbanisme Environnement, que beaucoup de transmissions se font avec Paul CORBET, et que les techniciens, tant en Mairie, qu'à la Communauté de Communes sont présents pour les accompagner.

Sylvie POUPARD-GARDE pose la question du montant de l'indemnité versée à Myriam DE MIRANDA.

Paul CORBET informe que les indemnités resteront réparties comme auparavant ; l'indemnité de Myriam DE MIRANDA sera partagée entre Amélie DAVIOT pour moitié, la seconde moitié sera versée à part égales à Gérard ROUSSEAU et Didier BARRE.

Vote : 20 voix pour, 6 voix contre (Réjane SECHER, Emmanuel RIVERY, Sylvie POUPARD-GARDE, Martial GOMBERT, Pierre AHOULOU (pouvoir remis à Sylvie POUPARD-GARDE), et Claudie NIEL).

1.2. Acquisition d'une maison d'habitation et dépendance situées au 30 rue Pierre Sécher

Les propriétaires de la parcelle AL 75 située 30 rue Pierre Sécher ont consenti une offre de vente à la Commune pour ce bien d'une superficie de 750 m² supportant une maison d'habitation avec terrain d'agrément et dépendances.

Le prix après négociation est de 190 000 euros auquel s'ajoutent les honoraires d'agence (8 500 euros TTC) et les frais de notaires de l'ordre de 3 500 euros soit un coût de 202 000 euros.

Le bien est situé à l'intersection de la rue Pierre Sécher et de la rue des Murailles jusqu'à la rue du Bois Ferry (cf plan joint).

L'intérêt de cette acquisition serait d'avoir la maîtrise complète de l'ilot aspectant la rue du Bois Ferry jusqu'au carrefour avec la rue des Murailles, et de supprimer la saillie que constitue la dépendance sur cette même voie.

La maison d'habitation pourrait être revendue dans un second temps après démolition de la partie en saillie dès lors qu'elle n'a pas d'intérêt particulier pour l'aménagement du secteur.

Le bilan financier net pour la Commune pourrait s'établir autour de 80 000 euros dans l'hypothèse de la revente de la maison à hauteur de 140 000 euros et d'une démolition évaluée à 15 000 euros.

Un crédit de 70 000 euros est inscrit à cet effet au BP 2018.

L'estimation de France Domaine est de 193 500 euros.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette acquisition sur la base de 190 000 euros.

DEBAT

Martial GOMBERT fait remarquer le bilan financier ne sera pas de 80K, mais sera inférieur. Celui-ci s'interroge sur le reste de la parcelle après démolition, pourquoi ne pas faire deux lots.
Il serait important de maitriser ce foncier, et pourquoi pas le conserver en réserve foncière.

Paul CORBET précise que le but de cet achat est de réaliser un alignement ; Il conviendra de s'interroger dans un second temps sur la suite à donner à cette acquisition.

Vote : 25 voix pour, une abstention (Sylvie HUBA (Pouvoir remis à Amélie DAVIOT).

1.3. Mise en place de la Commission de contrôle : registre électoral unique

La loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales met fin aux travaux des commissions administratives à partir du 9 janvier 2019.

Elle crée une commission de contrôle pour remplacer les commissions administratives, mais avec une composition et des compétences différentes.

Composition :

- Elle comprend 5 membres : 3 conseillers pour la liste majoritaire et 1 conseiller par liste minoritaire,
- Ils sont pris dans l'ordre du tableau parmi les conseillers qui souhaitent participer aux travaux de cette commission,
- Une fois le choix effectué en Conseil Municipal, elle est nommée par le préfet pour une durée de 3 ans, sauf en cas de renouvellement général du Conseil Municipal.

Réunion et compétences :

- La commission se réunit au moins 1 fois par an et, en tout état de cause, entre le 24ème et le 21ème jour avant un scrutin (soit le 2 ou le 3 mai 2019, pour le scrutin du 26 mai),
- Son secrétariat est assuré par les services municipaux,
- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale,
- Elle examinera les recours administratifs préalables formés par les électeurs concernés par les décisions du Maire (refus d'inscription, radiation),
- Les décisions de cette commission (inscription ou radiation d'électeurs omis ou indûment inscrits) sont notifiées dans les 2 jours au maire et à l'INSEE).

DEBAT

Les conseillers désignés sont :

- Mathilde VIVANT,
- Bernard ROCHET,
- Didier LOUEDEC,
- Willy DUPONT,
- Claudie NIEL.

1.4. Demande d'avis du Conseil Municipal sur le projet du nouveau schéma d'accueil des gens du voyage

Les Communes et les E.P.C.I. sont invités à émettre un avis sur le projet de nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Les préconisations concernant le territoire de la CCSL sont les suivantes :

- Favoriser la sédentarisation des familles en leur offrant des logements familiaux locatifs. Il peut s'agir du parc social classique en fonction des demandes ou l'ouverture dans le PLU de petits secteurs dédiés en zone naturelle ou agricole,

- Disposer sur le territoire d'un terrain pour les déplacements estivaux des familles d'une capacité d'accueil de 30 familles avec un équipement minimum (5 000 m²). Préconisation sur le territoire de Divatte sur Loire ou sur une autre commune à défaut,

- Disposer d'un terrain de grand passage pour l'accueil notamment des missions évangéliques (1 ha) avec eau, électricité, sanitaires.

Le Conseil Communautaire s'est positionné favorablement sur la mise en place des équipements dès lors que le problème est prégnant pour certaines Communes, St Julien de Concelles, Divatte sur Loire, Vallet notamment, mais il tempère les modalités de la façon suivante :

- Sur la sédentarisation, la solution locative n'est pas forcément la meilleure réponse car les familles sédentarisées de façon illégales veulent être propriétaire de leur emplacement,

- D'autre part, les chiffres évoquant 14 familles en sédentarisation est à revoir à la baisse,

- Le terrain pour les migrations estivales n'est pas suffisants au regard des réalités; il faudrait une capacité d'accueil de 50 places et non de 30 places,

- Que la Préfecture s'engage à faire appliquer la loi en cas de stationnements illicites, ce sur quoi la Préfecture ne s'engage pas.

L'intérêt de votre avis est de porter un regard au-delà du territoire communal pour appréhender collectivement cette thématique même si la Commune du Loroux-Bottereau n'est pas confrontée aux mêmes difficultés que chez nos voisins avec la gestion du stationnement illicite sur les bords de Loire.

Par ailleurs, les soucis liés à du stationnement illicite des voyageurs relèvent de la compétence du Maire qui conserve les pouvoirs de police sur son territoire.

DEBAT

Un avis favorable sur cet avis est rendu par les élus présents.

II°) FINANCES

Présentations par Mr Gérard ROUSSEAU

2.1. Réaménagement du prêt garanti au profit du Crédit Immobilier Familial

Le C.I.F. demande la réitération de la garantie communale pour l'emprunt concernant l'opération « Les Balcons de la Coraudière » en raison du prolongement de 10 ans de la durée de remboursement qui sera portée de 35 à 45 ans.

Le capital restant dû est de 780 071,12 euros.

Le prêteur est la Caisse des Dépôts et des Consignations. Le taux de 1,35% est indexé sur le livret A (0,75 % actuellement).

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette demande.

DEBAT

Gérard ROUSSEAU précise que le C.I.F. a renégocié ses prêts.

Martial GOMBERT souhaite connaitre la raison de cette renégociation.

Gérard ROUSSEAU n'a pas la réponse.

Vote : 19 voix pour, une voix contre (Sylvie HUBA (Pouvoir remis à Amélie DAVIOT) et (6 abstentions (Réjane SECHER, Emmanuel RIVERY, Sylvie POUPARD-GARDE, Martial GOMBERT, Pierre AHOULOU (pouvoir remis à Sylvie POUPARD-GARDE), et Claudie NIEL).

2.2. Restaurant Scolaire : Avenant n°1 au marché avec l'entreprise Allard TP

L'entreprise Allard TP titulaire du lot « Terrassements – Voiries et réseaux – Espaces verts » a dû réaliser des travaux supplémentaires suite à l'endommagement d'un réseau d'eaux pluviales non référencé sur le site du restaurant scolaire.

Le coût de ces travaux de 9 570 euros hors taxes étant supérieur à 10% du montant du marché initial (69 940,85 hors taxes), le conseil est invité à autoriser la signature de l'avenant n°1.

DEBAT

Gérard ROUSSEAU informe que les réseaux n'étant pas répertoriés, ils ont été endommagés lors des forages.

Vote : 26 voix pour.

2.3. Travaux de centre-ville – procédure d'indemnisation à l'intention des professionnels riverains des travaux

La Collectivité du Loroux-Bottereau a engagé depuis plusieurs mois des travaux de réhabilitation du centre-bourg.

Malgré l'étalement et le phasage des travaux en vue de garantir la circulation et le libre accès aux commerces pendant la durée du chantier, la réalisation de ces aménagements est de nature à engendrer des gênes pour l'activité des professionnels riverains et le cas échéant des pertes de chiffre d'affaires.

Il est proposé d'anticiper la mise en œuvre d'une éventuelle procédure d'indemnisation à l'intention des professionnels riverains, situés dans l'emprise du chantier, qui pourraient en faire la demande.

Il est proposé une enveloppe budgétaire d'un montant de 10 000 euros.

Une commission de règlement amiable pourra être mise en place, le cas échéant. Les dossiers seront instruits par un technicien de la Chambre des Métiers.

DEBAT

Gérard ROUSSEAU précise que les commerçants qui souhaiteront faire une demande d'indemnisation, devront attendre la fin des travaux, définir les impacts sur leurs commerces pendant les durées de fermetures des voies à la circulation, transmettre leurs chiffres d'affaires des 3 derniers exercices écoulés, ainsi que l'année des travaux.

Sylvie POUPARD-GARDE s'interroge sur le montant de 10 000 euros, qui semble faible et souhaite savoir comment ce montant a été défini.

Amélie DAVIOT : certains commerçants sont surement concernés, toutefois, il n'est pas certain qu'ils en fassent la demande.

Gérard ROUSSEAU précise que ce montant sera réajusté, si besoin. La décision reviendra à la Commission de règlement amiable qui sera mise en place.

Réjane SECHER répond que la procédure de constitution des dossiers n'est pas aisée.
Didier LOUEDEC informe que la mise en place de cette procédure est à l'initiative des commerçants ; Au vu des premiers contacts, il n'est pas certain que des procédures soient engagées.

Vote : 26 voix pour.

III°) CULTURE ANIMATIONS ET VIE ASSOCIATIVE

Présentations par Mathilde VIVANT

3.1. Subventions exceptionnelles

Suite au bilan de la Fête de la Musique de juin 2018, qui s'établit à **3 681 €**, le Conseil Municipal est invité à approuver le versement de cette somme au profit des 10 associations qui ont tenu un stand sur la Fête de la Musique de 2018, comme suit :

Ikébana Ohara	409 €
UCAL	409 €
Pluri'L (Secteur jeunesse)	409 €
Loire Divatte Roller	409 €
UNC	409 €
Club des Bons Amis	409 €
125 Humanitaire	409 €
Art Tempo	409 €
Lire à l'Hôpital	204,50 € (1)
Sourire	204,50 € (1)

(1) Subvention totale de 409 euros partagée par les associations Lire à l'Hôpital et Sourire qui ont partagé la tenue d'un stand.

DEBAT

Vote : 26 voix pour.

3.2. Mise en place d'un fonds DVD à la Médiathèque

Le fonds est composé uniquement de séries aussi bien en jeunesse qu'en adulte.

La sélection est réalisée rigoureusement en se préoccupant de la nationalité des réalisateurs, du genre, et du public envisagé afin d'offrir aux lecteurs un fonds hétéroclite et cohérent.

Depuis le début du mois de juin afin de réaliser un teasing autour du lancement du fonds DVD, la Médiathèque propose à ses lecteurs de soumettre leurs titres de séries préférées afin d'ajuster au mieux les achats futurs.

Les DVD sont prêtés pour une durée de 1 mois comme les livres et de la même manière ils peuvent être prolongés une fois, sur place ou sur le site internet de la Médiathèque.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les tarifs, pour la mise en place de ce fonds DVDthèque:

Imprimés Jeunesse	Gratuit	10 documents
Imprimés Adulte et Jeunesse*	12 euros	10 documents
Imprimés Adulte/Jeunesse + DVD*	15 euros	10 documents + 2 DVD maximum
Forfait détérioration DVD	20 euros	

*Gratuité pour les étudiants, RSA et RMA.

Pour les personnes ayant un abonnement à 12 euros durant l'année précédant la mise en place du fonds, soit entre le mois d'octobre 2017 et octobre 2018, possibilité de rattraper les 3 euros de différence pour accéder aux DVD.

DEBAT

Martial GOMBERT constate qu'il y déjà une offre vidéo sur la commune, et également une offre sur St Julien de Concelles.

Mathilde VIVANT : il ne s'agit pas de faire concurrence ni à Dan Vidéo, ni à Saint Julien de Concelles, car il s'agit essentiellement de séries ; c'est une offre complémentaire, à ce qui se fait actuellement

Martial GOMBERT : le délai de un mois parait long…

Mathilde VIVANT précise que le délai a été fixé à un mois car la série est constituée de plusieurs DVD, toutefois le retour peut se faire avant la fin du délai.

Vote : 26 voix pour.

IV°) BATIMENTS VOIRIE RESEAUX ET ESPACE RURAL

Présentations par Didier BARRÉ

4.1. Acquisition d'une parcelle appartenant à HABITAT 44

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue de la Guetterie, et de la Place Bretagne, et afin de conserver une homogénéité, il convient d'intégrer une bande de parcelles cadastrées AL n°829 et n°824, appartenant à Habitat 44, dans le domaine public.

Cette acquisition se fera à l'euro symbolique.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Collectivité.

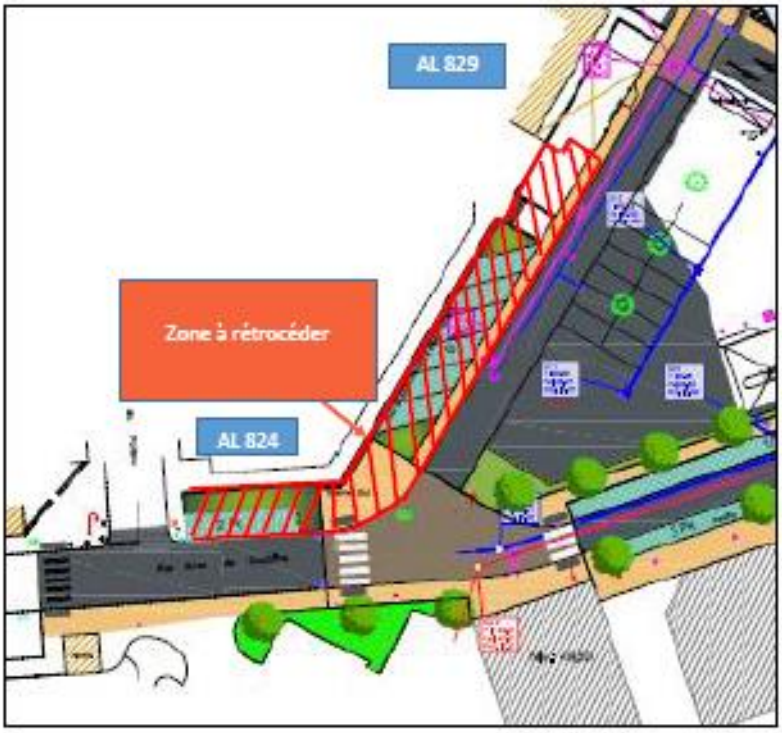

DEBAT

Didier BARRE explique qu'une erreur s'est produite lors de l'exécution des travaux.

Sylvie POUPARD-GARDE s'interroge sur la réalisation d'une éventuelle rampe

Didier BARRE informe qu'un garde-corps, et une rampe seront mis en œuvre ; le délai de ces travaux n'est pas encore connu.

Sylvie POUPARD-GARDE fait également remarquer la rampe entre les deux places de l'église n'est toujours pas faite…

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD répond que la demande a été faite depuis un long moment déjà.

Vote : 25 voix pour, une abstention (Sylvie HUBA (Pouvoir remis à Amélie DAVIOT).

4.2. Acquisition de parcelles Route de Nantes

Un emplacement a été réservé par le Plan Local d'Urbanisme pour assurer une liaison destinée à desservir, depuis la Route de Nantes, la zone d'urbanisation future située à l'ouest du quartier de Bois-Ciron.

Le propriétaire a mis la Commune en demeure d'acquérir la partie de sa parcelle concernée par cet emplacement réservé conformément aux dispositions règlementaires à défaut de quoi, en cas de refus d'acquérir, la qualification d'emplacement réservé tomberait, autorisant ainsi le propriétaire à urbaniser librement son terrain.

La superficie est de 70 m² (partie en vert sur le plan joint).

Le prix d'acquisition se ferait sur la base de 145 euros le m² s'agissant de terrain constructible en agglomération avec une proximité directe aux réseaux publics.

Les frais de notaire et de géomètre restant à charge de la Collectivité.

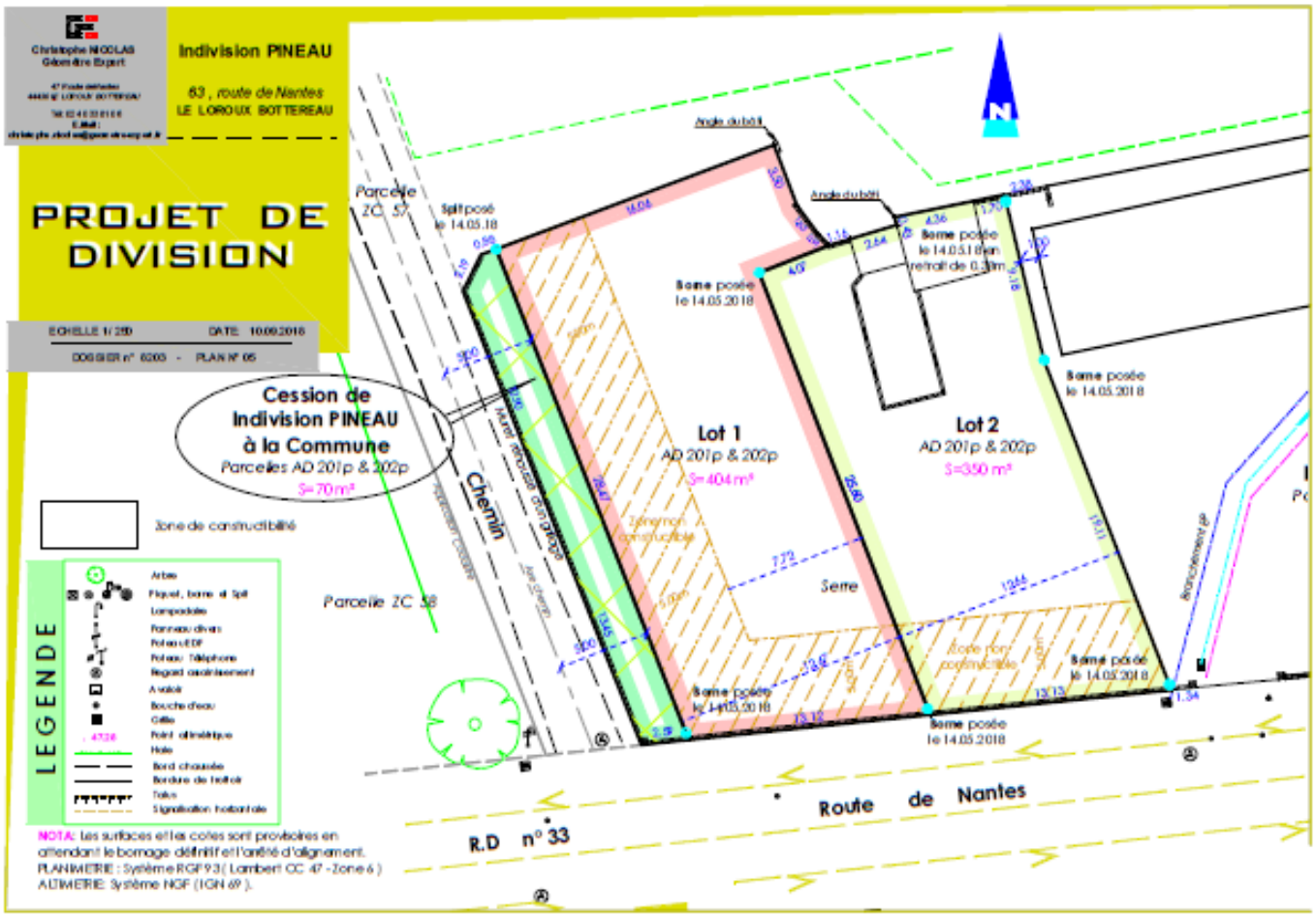

DEBAT

Paul CORBET propose de réfléchir pour lever la préemption afin de ne pas pénaliser les propriétaires.

Martial GOMBERT propose de retirer la question, afin qu'elle soit étudiée à la prochaine commission Urbanisme et reportée à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

4.3. ZAC du Coteau Chotard (2ème tranche du Jardin des Ouches) : remise des équipements publics

Dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC du Coteau Chotard, les équipements publics que constituent la voirie, les réseaux, les parkings et les espaces verts sont remis à la Commune après achèvement des travaux.

L'achèvement a été constaté le 19 juin 2018 par un procès-verbal de réception partielle avec réserves (le plateau au carrefour Rue Torbiche sera réalisé dans un second temps après l'effacement des réseaux par Enedis).

Nexity a levé la plupart des réserves, et celles qui subsistent concernent les espaces verts, des jointoiements, du nettoyage au sol, une reprise d'un tampon de chambre de tirage.

Les imperfections énoncées ci-dessus devront être levées avant la fin octobre 2018. Sachant que l'entretien et la responsabilité des ouvrages demeurent à la charge de l'aménageur pendant ce délai.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal est invité à statuer en faveur du transfert de propriété à la Commune. La voie inter quartier sera dès lors intégrée dans le réseau des voies communales.

DEBAT

Didier BARRE informe que les réserves sont identifiées, et prises en photos.

Réjane SECHER : il convient d'attendre que les réserves soient levées pour opérer le transfert des équipements.

Claude ROBIN explique que le transfert se dissocie de la levée des réserves, et qu'il faut en finir avec ce dossier. Le transfert n'exonère pas Nexity de ses obligations.

Vote : 19 voix pour, 7 abstentions (Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD, Amélie DAVIOT, Sylvie HUBA (Pouvoir remis à Amélie DAVIOT), Réjane SECHER, Sylvie POUPARD-GARDE, Claudie NIEL, et Pierre AHOULOU (pouvoir remis à Sylvie POUPARD-GARDE).

4.4. Désaffection et déclassement anticipés de la voie communale de la Brosse en vue de sa cession à Loire Atlantique Développement - SELA

Le Conseil est invité à se prononcer sur la désaffectation et le déclassement de la voie communale de la Brosse d'une emprise de 2 489 m², faisant partie de la ZAC du Plessis et sur sa cession à Loire-Atlantique Développement aux conditions financières suivantes :

- 2,60 euros le m² plus une indemnité de remploi selon estimations de France Domaines soit 6 794,97 euros.

Cette voie qui relie le village de la Brosse à la RD 115 n'aura plus d'utilité pour les parcelles voisines et perdra son affectation à l'usage direct du public en raison de la création de la nouvelle voie de desserte de la ZAC du Plessis.

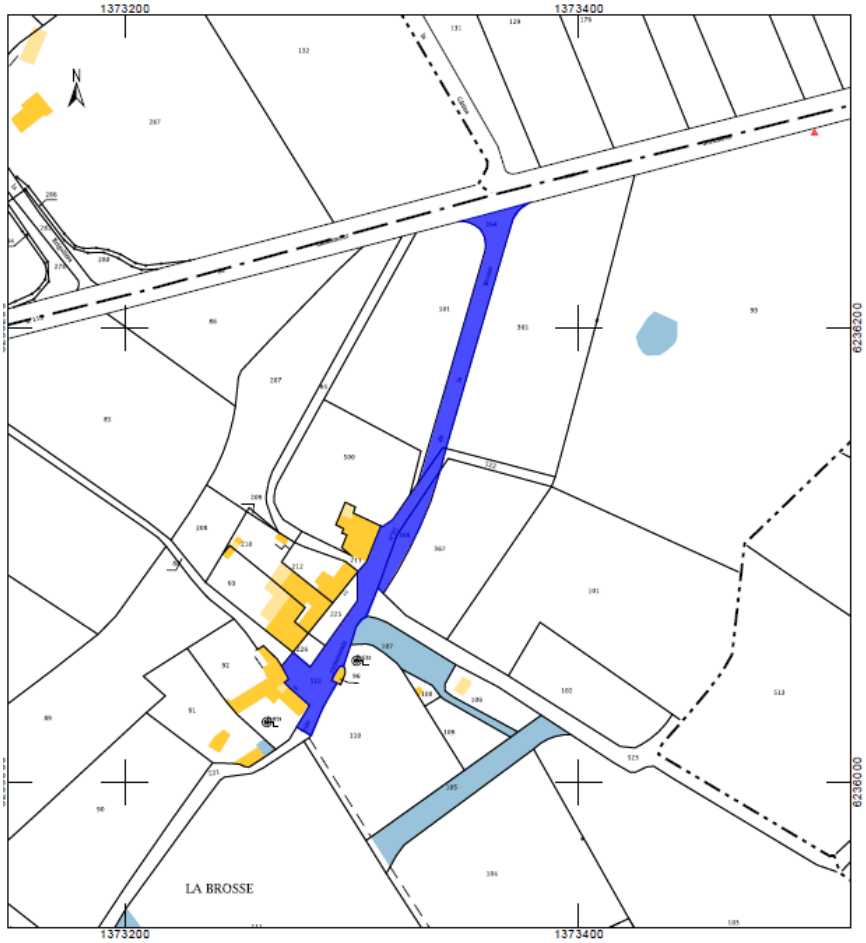

DEBAT

Paul CORBET annonce que le prix sera finalement de 1,50 euros du m², soit 3 733, 50 euros, en totalité.

Emmanuel RIVERY demande si la personne domiciliée sur site a été expropriée ?

Paul CORBET : aujourd'hui tout le village est devenu propriété de l'intercommunalité. La personne concernée a été autorisée à rester sur place dans l'attente de la fin de la construction de sa nouvelle maison.

Les travaux débuteront au mois d'octobre (pour Mondial Relay par exemple).

Pour ce qui concerne l'article de presse récent sur Amazon, le site du Plessis avait bien été sollicité, mais finalement il semble que ce soit le site de Grandchamps des fontaines qui ait été retenu, car plus vaste.

Vote : 25 voix pour, une voix contre (Sylvie HUBA (Pouvoir remis à Amélie DAVIOT).

4.5. Place des Vieilles Halles

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal l'attribution du marché de la Place des Vieilles Halles :

	Base HT	Montant des options économique HT	Base + options économiques	
EFFIVERT NANTES	69 246,50 €	11 260,16 €	80 506,66 €	1
ID VERDE	69 924,63 €	10 836,50 €	80 761,13 €	2

L'Entreprise EFFIVERT est retenue pour un montant total de ***80 506, 66 € HT***.

Le coût estimatif des travaux s'élevait à 105 681,75 € HT (hors Sydela).

L'aménagement de l'éclairage réalisé par le SYDELA représente un coût de ***33 000 € HT***.

DEBAT

Emmanuel RIVERY : quid des entreprises telles que SEMES, ESAT des IRIS… sur ce type de marché ?

Paul CORBET : il ne s'agit pas de travaux où il est possible de solliciter ce type d'établissements.

Didier BARRE explique que des projecteurs seront installés sur le mur face aux marches, pour une mise en valeur du site (les mats seront supprimés), les allées seront balisées par des spots.

Pour précision : les travaux de la Nantaise d'habitations pour la résidence Cour du Château ne débuteront qu'en décembre 2018.

4.6. Travaux de voirie en agglomération : information

Le programme de voirie en agglomération portait sur les voies suivantes :

- La rue de la Loire entre le giratoire de la cour du Chêne et celui de la gendarmerie,
- La voie de desserte de l'établissement Spécialisé d'Aide par le Travail,
- L'aménagement de la rue Louis Retailleau.

Le mauvais état du réseau d'eaux pluviales de la Rue de la Loire a nécessité son renouvellement intégral ne permettant pas de réaliser la totalité du programme prévu.

Les travaux non financés sont les suivants :

- Partie de la rue de la Loire jusqu'au giratoire de la gendarmerie et la rue Louis Retailleau.

Dans ces conditions, un nouveau marché va être lancé dans le cadre d'une procédure adaptée pour un montant estimatif de 420 000 euros TTC honoraires compris.

Le financement sera présenté lors d'une prochaine réunion de la commission Finances.

Le Conseil statuera sur le résultat de consultation en fonction de la proposition de la commission Finances.

DEBAT

Sylvie POUPARD-GARDE : le surcout ne devait pas s'élever à plus de 194K ? le surcout est élevé !

Claude ROBIN note que la remarque est juste.

V°) RESSOURCES HUMAINES

Présentations par Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD

5.1. Adhésion au contrat de prévoyance

Par délibération en date du 10 avril 2018, la Collectivité a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance engagée par le centre de gestion.

Suite à cet appel à concurrence, cinq propositions ont été reçues et étudiées au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maitrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Le centre de gestion a décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Incapacité de travail	0.78%	95%	obligatoire
Invalidité permanente	0.35%	80%	
Décès	0.25%	100%	
Frais d'obsèques		1 PMSS*	
total	1.38%		
Perte de retraite	0.10%	6 PMSS*	facultative

*Plafond mensuel de la sécurité sociale

- le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2019 au 31/12/2024,
- le contrat est à adhésion facultative,
- les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer,
- l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur : soit traitement brut indiciaire + NBI soit traitement brut indiciaire+NBI+RIFSEEP,
- pas de questionnaire médical pour : adhésion dans les 6 mois à compter de la date d'effet du contrat ou de recrutement,
- questionnaire médical : si adhésion après les 6 mois de la date effective du contrat ou de recrutement.

Le Conseil Municipal est par conséquent invité à statuer sur :

- L'adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM, pour les agents qui le souhaitent,
- La participation de l'employeur à hauteur de 5,75 € nets par mois et par agent,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DEBAT

Vote : 26 voix pour.

5.2. Dispositif de recueil des cartes nationales d'identité et passeports : organisation et fonctionnement

Le ministère de l'Intérieur a donné son accord pour l'attribution d'un dispositif pour la délivrance des passeports et cartes d'identité au Loroux-Bottereau.

Pour le public :

Prise de rendez-vous pour le montage du dossier, soit en mairie, soit en ligne sur logiciel dédié à partir du site WEB de la commune.

Instruction par la Préfecture du Mans dans un délai variant de 15 jours à 1 mois.
Remise du titre en mairie.

Modalités techniques :

L'Etat fournit les équipements (matériel informatique, périphérique pour le recueil des empreintes digitales, connexion internet et box dédiée et la commune fournit l'équipement mobilier du bureau avec un logiciel de prise de rendez-vous et un câblage téléphonique (logiciel : 550 euros + abonnement de 550 euros/an).

Moyens humains :

Deux personnes à mi-temps.

Moyens financiers :

Allocation annuelle de l'Etat de 8 500 euros pouvant être portée à 12 000 euros par an suivant nombre de dossiers.

DEBAT

Emmanuel RIVERY remarque que finalement la question de fusionner avec St Julien n'était pas nécessaire pour obtenir une station pour la délivrance passeports et cartes nationales d'identité.

Didier LOUEDEC remercie la réactivité des agents sur ce dossier.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD précise que les modalités de mise en œuvre restent à peaufiner : bureaux, plages horaires….

Vote : 26 voix pour.

VI°) ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

Présentations par Amélie DAVIOT

6.1. Maison de l'Enfance

Pour information, délibérations prise dans le cadre de la municipalisation des services Enfance, actés par décision du Conseil Municipal du 3 juillet 2018 :

Effectifs du personnel : Emplois supplémentaires

Grade	Type contrat	Total	dont temps non complet
Animateur	CDD	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	CDI	1	
Adjoint administratif territorial	accroissement saisonnier activité Stagiaire	1 1	 1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	CDI	3	2
Adjoint d'animation territorial	accroissement saisonnier activité accroissement temporaire d'activité CDI Stagiaire	13 1 4 5	8 1 3 3
Adjoint technique principal 2ème classe	CDI	1	1
Adjoint technique territorial	CDI Stagiaire	1 1	1 1
Animateur	CDI	1	1
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	CDD remplacement congé maternité	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	CDI	1	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	CDI	1	1
Educateur de jeunes enfants	CDI	1	1
Educateur principal de jeunes enfants	CDI	1	
Infirmière	CDI	1	1
Médecin référent	CDI	1	1
Total général		41	28

Tarifs

- **Accueil périscolaire**

Tarif horaire = 0,85 € + Quotient Familial * 0,166 %
Tarif plancher pour les QF < 200 €
Tarif plafond pour les QF > 2 000 €
Goûter : 0,55 €
Petit déjeuner : 0,60 €
Départ après 19 H : 7 € par demi-heure

- **Accueil de Loisirs**

Demi-journée avec repas = 0,90 € + Quotient Familial * 1,185%
Demi-journée sans repas = 0,60 € + Quotient Familial * 0,90%
Journée entière avec repas = 1,70 € + Quotient Familial * 0,0148 %
Tarif plancher pour les QF < 200 €
Tarif plafond pour les QF > 2 000 €
Réduction de 10 % à partir du 2ème enfant de la même famille inscrit sur la même période
Familles hors commune : Majoration de 4 € par jour

Veillées = 0,40 € + Quotient Familial * 0,61 %
Nuités = 0,80 € + Quotient Familial * 0,70 %
Petit déjeuner : 0,60 €

Tarif horaire péricentre : Quotient Familial * 0,21 %
Départ après 19 H : 7 € par demi-heure

- **Multi Accueil**

Il est établi selon le barème de référence fixé par la CNAF

Régime indemnitaire du personnel de la ville du Loroux-Bottereau pour la filière sanitaire et sociale à compter du 1er septembre 2018

Il est adopté une délibération générale du régime indemnitaire pour la filière sanitaire et sociale et les cadres d'emplois non concernés par le RIFSEEP.

DEBAT

Claudie NIEL pose la question des CDI, CDD….

Martial GOMBERT fait remarquer que la formulation est erronée.

Amélie DAVIOT informe qu'il a fallu adapter les contrats. Des personnes ont fait le choix de rester sur des contrats de CDI, idem pour les CDD.
Certains ont pu faire le choix de ne pas être stagiérisé.

Emmanuel RIVERY souhaite qu'un bilan à 24 jours puisse être donné, tant sur le plan humain, que financier (montant des indemnités, investissements…), quid des inscriptions ?.

Amélie DAVIOT informe qu'au bout de 24 jours de fonctionnement, et au vu de la charge de travail des agents, ce n'est pas aujourd'hui la priorité.

Emmanuel RIVERY souhaiterait qu'un bilan puisse être transmis au prochain conseil : bilan sur le nombre d'enfants, bilan sur le personnel qui a suivi la municipalité, bilan sur les indemnités versées, bilan sur l'investissement des locaux…

Paul CORBET livre ses impressions, félicite les personnes qui ont été recrutées, qui font actuellement du très bon travail.
Félicitations aux personnes qui sont restées Le message est aujourd'hui plutôt positif.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD précise que des chiffres ne peuvent pas être transmis aujourd'hui car le travail est en cours. Pour avoir des réponses claires, il faut avoir des données claires. Un premier versement des indemnités aura lieu ce mois-ci, comme la loi l'exige.
La loi exige aussi que le préavis puisse être travaillé. Il convient de trouver un juste équilibre, et que chacun puisse faire un pas vers l'autre.
Les chiffres et informations seront transmis quand cela sera possible.

Marital GOMBERT : il conviendra d'être transparent !

Vote : 26 voix pour.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Les honoraires provisoires de Monsieur Pericolo pour la maitrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du clocher étaient de 44 545,50 euros HT.
Les honoraires définitifs seront de 61 017,69 euros compte tenu des éléments suivants :

La prise en compte de l'estimation des travaux au stade de l'avant-projet définitif soit 731 627,10 euros,
Des travaux complémentaires non prévisibles : 28 263 euros,
Les travaux d'éclairage : 87 000 euros

Le taux de rémunération était de 7,81 % au stade de l'estimation provisoire.
Il est de 7,20 % au stade de l'estimation définitive dès lors que le taux est inversement proportionnel au montant des travaux.

Ce mode de calcul est conforme aux règles de la maitrise d'ouvrage publique dans ses rapports avec la maitrise d'œuvre privée (LOI M.O.P)

Vote : 26 voix pour.

VII°) INFORMATIONS

7.1. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire

1- Emprunt de 789 000 € - budget annexe immobilier locatif et industriel à la Banque Postale :

- Montant du contrat de prêt : 789 000 €,
- Durée du contrat de prêt : 25 ans,
- Taux 1,75%
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2018.

2- Prêt relais : emprunt de 884 000 € - budget annexe immobilier locatif et industriel à la Banque Postale :

- Montant du contrat de prêt : 884 000 €,
- Durée du contrat de prêt : 2 ans,
- Taux : 0,20%,
- Objet du contrat de prêt : financement des locaux restant à commercialiser dans l'attente de l'affectation définitive.

Il s'agit du Pôle Santé.

VIII°) INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Commission Communication et Information

Une borne interactive a été inaugurée le 17 septembre dernier, la première dans le département de Loire-Atlantique ; remerciements aux commerçants qu'ils l'ont financé car c'est un bal outil qui nous permettra d'être un peu plus à la page, en termes d'informations, en particulier en lien avec l'office du Tourisme.

La prochaine fête du marché aura lieu le 27 septembre, avec remerciement à Romain COUILLAUD qui nous fournira le vin nouveau le jour de cette fête.

Télénantes sera au Loroux-Bottereau, le même jour, pour un tournage avec des parutions sur cette télé sous forme de vidéo promotionnelle,

Vendredi 28 septembre à 10h, à la mairie, inauguration de début des travaux fibre avec le Conseil Départemental.

Elus dans les villages : le 6 octobre ; la Charbonnerie au GAEC MENARD, à 10h30.

Retour sur le dossier de la Maison de l'Enfance : en toute transparence, ce dossier a été assez délicat dans sa mise en œuvre, mais le groupe est fier d'avoir pris cette décision.

La majorité du personnel n'a pas souhaité intégrer les services de la Municipalité (26 ne sont pas revenus….).

Une vague de refus a eu lieu le 17 aout, mais une anticipation des recrutements avait été géré par les services : 10 personnes étaient déjà recrutées à cette date.

Les locaux ont été laissés à disposition de Pluri'l jusqu'au 30 aout à minuit, heure à laquelle la clé a été remise à Mr ROUSSEAU.

Au 1er septembre, les techniciens et élus étaient mobilisés dès 5h pour préparer la rentrée du 3 septembre. Les locaux ont été laissés vides (pas un crayon, pas un ballon, pas un vélo, plus de piles dans les pendules….).

Ceci pour dire que le discours de l'intérêt de l'enfant a quand même ses limites.

Il est rappelé que lorsque le local a été mis à disposition, le local n'était pas vide. Il faut aussi rappeler que l'association est financée par les familles, la CAF et la subvention de la Municipalité.

Les quinze premiers jours ont été difficiles, mais les services se sont débrouillés.

Le plus décevant, c'est quand on regarde d'un peu plus près les comptes, et des anomalies interpellent : le salaire du cadre majeur de cette association est de 4 600 euros par mois ; ce cadre a également obtenu 20 jours d'heures supplémentaires au mois de décembre, soit 4 829 euros de plus que son salaire. On découvre également que ce cadre s'octroie au mois de juillet 8 jours d'heures supplémentaires et 15 jours d'heures supplémentaires au mois d'aout, soit un salaire complémentaire en juillet de 1 931 euros, et 3 867 euros en aout.

Son indemnité de licenciement passe donc 12 810 euros à 17 802 euros. Etant résident de cette commune, payant des impôts sur cette commune, je considère que cette pratique est assez particulière, surtout quand on dit travailler dans l'intérêt de l'enfant.

Cette pratique était également étendue à d'autres agents, pour certains 70 heures supplémentaires en aout, 50h au mois de juillet….

Je dénonce de telles pratiques ; les indemnités de licenciements ont pratiquement doublé. Le Président de cette association aura des comptes à rendre.

Hervé GAUTIER demande si une vérification peut être faite sur les autres années, afin de définir si ces pratiques étaient récurrentes.

Dominique BARBIER : il est inadmissible que les locaux aient été retrouvés complètement vides. Lorsqu'ils ont été mis à disposition, il y avait du mobilier et des jouets achetés par la Commune. Pour exemple, lorsque l'office de tourisme a été repris par le Pays, l'association qui gérait l'office de tourisme a emporté un ordinateur portable et deux tables achetées dans l'année, tout le reste a été laissé au Pays. Aujourd'hui il s'agit d'un vol.

Claudie NIEL s'insurge que les membres de la Commission Enfance n'ont été informés de rien pendant toute la durée estivale, ni le jour de la Commission du 27 aout.

Celle-ci s'insurge également sur les contre-vérités énoncées : le matériel appartient de fait à l'association puisque une subvention n'est pas la propriété de la mairie et que le mobilier datant de plus de 10 ans est amorti depuis longtemps….

Martial GOMBERT rappelle que le groupe a été très en retrait depuis le début, notamment dans la Presse. Il n'a jamais été question d'intervenir dans les relations entre la Municipalité et l'association Pluri'l, car cela pouvait même être contre-productif.

La question n'a jamais été l'association Pluri'l mais le mode de gestion.

Sur ce qui est des informations transmises ce jour, ce sont des faits sur lesquels nous n'avons pas d'informations. Il s'agit d'un débat entre la Municipalité et l'association.

Didier LOUEDEC informe qu'à l'opposé, des personnes de l'association sont payés 60 heures par mois. Ce qui est désolant, c'est de constater l'écart entre la pratique et le discours.

Paul CORBET : l'heure des comptes a sonné. La collectivité a été très correcte jusqu'au 30 aout, avec l'espoir que l'association aurait restitué des locaux avec un peu de mobilier. Le fait est que ce sont des méthodes de bandits. Il y avait bien intention de nuire à la Municipalité.

Hervé GAUTIER : on aurait pu attendre de l'association, que dans l'intérêt de l'enfant, elle laisse le mobilier, les jeux en place, en attendant que la Municipalité aménage les locaux et achète le matériel nécessaire aux activités.

Didier LOUEDEC rappelle que la somme de 27 000 euros a été facturée à la Commune pour l'ensemble du mobilier du multi-accueil.

Réjane SECHER dit que les personnes n'ont pas été traitées correctement.

Mathilde VIVANT informe qu'aucune personne n'a été maltraitée ; l'ensemble du personnel a été reçu ; les entretiens se sont très bien passés. Pour autant, certains n'ont même pas eu le courage de répondre aux propositions de la Municipalité.

Amélie DAVIOT : nous avons respecté leur liberté, jusqu'au 31 aout, minuit.
Ni le personnel, ni les bénévoles n'ont été maltraités. La Municipalité a été à la disposition des personnes. Les élus ont été maltraités sur certains sujets.

La prochaine commission Communication Information aura lieu le 11 Octobre 2018.

Commission Sports et Vie Associative

Le contrat du minibus arrive à son terme ; un renouvellement va être initié ; Le souhait est aujourd'hui de s'orienter sur deux minibus. Une négociation est en cours avec la Société Visiocom et la Sté Infocom.

La commission Chemins de randonnées est reportée au 15 Octobre car une réunion est a lieu le 8 Octobre avec les adjoints aux sports de la CCSL pour le sujet du SMOUF. Cette manifestation jusque-là co-organisée par le Conseil Départemental et Pluri'l sera désormais organisée par la CCSL, la Municipalité et le Département.
Il faut également rappelé que le logo appartient au Département.
Le but en 2019 étant de pouvoir élargir cette manifestation aux enfants du territoire.

Une pétition a été transmise aux élus pour le soutien du sport au niveau national, à titre d'information, pour ceux ou celles qui souhaiteraient la signer.

Pour information, une enquête vient d'être diffuser concernant l'utilisation des terrains synthétiques, qui confirme qu'aujourd'hui, il n'y a pas assez de recul pour informer des conséquences sur la santé. La question se pose davantage sur la question environnementale, avec l'écoulement des billes…. mais il y a là aussi un manque de recul…

Commission Culture Animation et Vie Associative

Mettre la fête du clocher sur le marché de noël
Cabane à livres : 20 oct

Programmation médiathèque

- Octobre : lancement du Fonds DVD :
- nouveaux abonnements
- soirée pop-corn pour les adultes les vendredis 05 et 12 Octobre avec diffusion de premiers épisodes de séries pour adultes
- samedis 06 et 13 Octobre diffusion de séries jeunesse le matin et familiales l'après-midi

- 27 Octobre : La Dame de Cœur investit la médiathèque et propose une sélection de jeux à tester grandeur nature !

- Exposition du 11 Novembre « 14/18 Devoir de Mémoire », la médiathèque vous invite à une plongée numérique, visuelle et auditive au cœur de la première guerre mondiale.

Cérémonie du 11 Novembre

9h30 rendez-vous au Palais des congrès pour se rendre au cimetière
Cérémonie officielle à la salle des gardes
Repas salle de la Tour, 38 euros ; inscription auprès de Laure, service Animations, moyennant la somme de 38 euros par repas à l'ordre de l'UNC

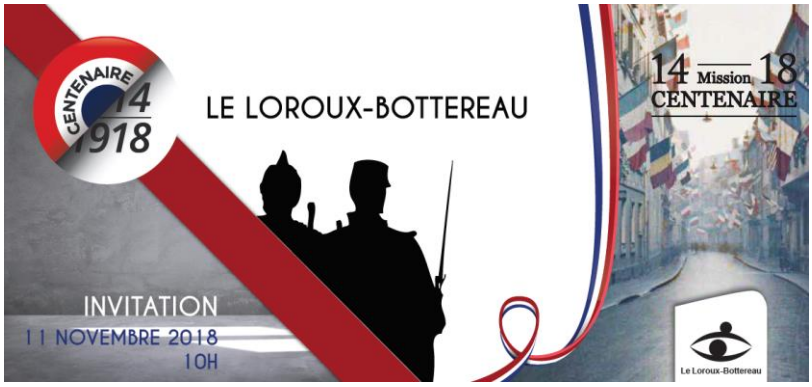

Marché de Noel : le 8 décembre en lieu et place du 24 novembre,

Exposition Mr GILERON – DI BLIQUI : du 10 octobre au 5 novembre, Art Apéro le 13 octobre à 11h

Inauguration des Cabanes à livres dans les villages du Pé Bardou et Pochaude, le 20 octobre 2018, à 11h.

Commission Action sociale et Santé

- Virades de l'espoir le 30 septembre, avec une marche des élus à 10h45, au départ de la Tannerie,
- CCAS de rentrée le 27 septembre à 18h30,
- Bourse aux permis lancée le 1er septembre.

Commission Bâtiments Voirie Réseaux

Travaux en cours de finalisation pour l'église avec démontage de l'échafaudage ; les travaux d'électrification suivront pour la mise en lumière du clocher.
Les travaux de la Cour du Château par LNH débuteront en décembre.
Les travaux du Palais devraient se terminer le 22 Octobre 2018.

Commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire

La Commission Enfance est décalée du 22 octobre ou 5 novembre,
Concernant le PEDT : un avenant est en cours suite au retour à la semaine de 4 jours

Commission Finances

Prochaine commission le 8 Novembre prochain.

Du 26 au 30 Novembre 2018 aura lieu l'Opération 10 de conduite sur le parking stabilisé rue d'Anjou (entre le collège Auguste Mailloux et l'École Maxime Marchand). Cette manifestation est organisée par la gendarmerie et Groupama, à destination des collégiens du Collège Auguste Mailloux (3ème), pour les sensibiliser au respect du code de la route, et les sensibiliser à la prévention routière mais également à la conduite de véhicules à moteurs.

Manifestation AVAV le 13 avril 2019 vers 15 h/15h30, les motards trois roues feront une pause d'environ 30/40 minutes sur les parkings du palais des congrès.

Il y aura en plus en tête de convoi des voitures de collection pour le transport des personnes malades ou handicapés.

Commission Déchets - CCSL

Paul CORBET fait un retour sur la réunion Déchets de la CCSL.

Il est acté que la CCSL va désormais passer au 16/05, c'est-à-dire une levée tous les quinze jours, que ce soit en centre bourg ou en village, sur l'ensemble du territoire.

Le tri coûte cher ; une tonne triée (225 euros la tonne) coûte plus chère qu'une tonne enfouie (122 euros). Demain, on demandera au citoyen de mieux trier, mais il lui sera demandé aussi une participation supplémentaire financière.

Les recettes sont difficiles à évaluer pour la CCSL et seront établies à partie des contenairs de déchets ménagers uniquement (poubelles grises). Une évaluation estimée à -20% par la CCSL pour les poubelles grises, a été faite ; ce qui entrainera une augmentation d'environ +20% sur la participation pour les lorousains.

Pour un foyer de deux adultes et deux enfants, cela fera une facture d'environ 150 euros par an, soit autour de 12 euros par mois, ce qui n'est pas si important par rapport au service rendu (service d'enlèvement efficace sur le territoire, des déchetteries avec des amplitudes horaires importantes).

Martial GOMBERT remarque que la facturation se fait en fonction de la taille de la famille.

Paul CORBET précise que c'est déclaratif.

IX°) QUESTIONS DIVERSES

Prochain Conseil le 20 novembre 2018 à 19h